

D'ordinaire, elle commence sur un ton amical, puis elle s'envenime et prend l'allure de ce qui divise le pays.

Ce qui divise notre pays, ce sont les hommes politiques endurcis qui misent sur le manque d'instruction de certaines régions du pays et exploitent le fanatisme. En parcourant le pays, je blâme les politiciens anglophones qui utilisent à des fins politiques les préjugés contre la province de Québec et les Canadiens français. Mais, je soupçonne bien des politiciens de langue française d'être aussi coupables que ceux de langue anglaise qui exploitent les préjugés pour en retirer de brefs avantages politiques.

L'histoire du Canada a été marquée par les exploits des Canadiens français. Je n'ai pas à rappeler aux députés le rôle d'hommes illustres comme Champlain, Cartier et Montcalm. Cependant, il est temps que le Canada français se débarrasse de son complexe d'infériorité et se rende compte qu'il y a place au Canada pour les gens doués, qu'ils soient Français, Allemands, Juifs, Ukrainiens ou Irlandais.

● (5.50 p.m.)

[Français]

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur le président, je me lève pour ne dire qu'un mot pour réfuter certaines assertions tout à fait inexactes qui ont été formulées tantôt par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire). Il a commencé par dire que le premier ministre avait affirmé que des Canadiens de langue française avaient été nommés au sein de toutes les commissions ou toutes les corporations de la Couronne.

Ce que le premier ministre a souligné, d'une façon bien claire et bien précise, c'est que, au cours des trois dernières années, la politique qui est inscrite dans l'amendement qu'on voudrait faire adopter, a été de fait suivie par le gouvernement. C'est ça qu'il a dit et il a indiqué par là l'intention bien claire du gouvernement de continuer dans ce sens.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si le président du Conseil privé était ici, je lui dirais qu'il a mis dans ma bouche des phrases que je n'ai pas mentionnées. Je n'ai jamais dit que le premier ministre avait dit qu'il avait nommé des Canadiens français au sein de toutes les compagnies de la Couronne. J'ai dit ceci: le premier ministre a déclaré que son gouvernement doit prendre en bonne et due considération le facteur bilingue qui existe au Canada et après quoi j'ai mentionné des exemples de corporations de la Couronne pour étaler le fait que cela ne s'était pas toujours fait.

**L'hon. M. Côté:** Justement, monsieur le président, sur le même rappel au Règlement, le député de Lapointe s'est servi du texte du premier ministre pour nommer des corporations de la Couronne qui ont été fondées il y a vingt ans, quand le premier ministre avait déclaré que depuis les trois dernières années le gouvernement avait suivi cette politique de bilinguisme dans les nominations des corporations de la Couronne.

**L'hon. M. Favreau:** Il est clair de toute façon que les chiffres et les statistiques indiquent bien que non seulement le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur cette politique, mais qu'il a définitivement et décidément commencé depuis trois ans à la mettre en vigueur. D'ailleurs, le député de Lapointe a dit quelque chose de très intéressant. C'est que dans le cas de la corporation de l'Exposition de 1967, tous les membres dit-il sont bilingues et tous ces membres, notons-le, le sont en application de la politique indiquée.

**M. Grégoire:** J'aimerais demander au président du Conseil privé de bien me citer correctement encore. J'ai mentionné la majorité des membres que nous avons rencontrés. Nous les avons pas tous rencontrés. Cela ne veut pas dire que tous les membres de la corporation sont bilingues. Je demanderais au président du Conseil privé de citer correctement ce que j'ai dit. J'ai dit la majorité des membres de l'Expo que nous avons rencontrés.

**L'hon. M. Favreau:** Le député de Lapointe ne niera tout de même pas avoir rencontré certains des membres qui ont été nommés par le gouvernement fédéral, et pourtant ceux-ci—il l'a admis lui-même tantôt—remplissent les conditions de l'amendement ou du sous-amendement qu'on voudrait faire inscrire dans la loi. D'ailleurs, depuis 1963, cinq sous-ministres de langue française, cinq sous-ministres bilingues ont été nommés par ce gouvernement. Je pense qu'il faut tout de même admettre que les statistiques, les actes du gouvernement, démontrent clairement que la politique que le très honorable premier ministre a dit devoir mettre en vigueur à l'avenir, en est une qui est déjà appliquée et que continuera d'appliquer ce gouvernement.

**M. Allard:** Monsieur le président, il y a plusieurs mois, lorsque le très honorable premier ministre a institué une commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, des millions de Canadiens ont applaudi cette initiative. Le 6 avril dernier, lorsqu'il a présenté sa politique sur le bilinguisme au sein de la fonction publique, des millions de Canadiens ont également vu d'un bon œil ce geste posé par